

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 7 août 2013 portant création du groupement tactique de gendarmerie mobile
du commandement de la gendarmerie de la Guyane française**

NOR : INTJ1319770A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la sécurité intérieure ;
Vu le code de la défense,

Arrête :

Article 1^{er}

Le groupement tactique de gendarmerie mobile du commandement de la gendarmerie de la Guyane française est créé à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

Le groupement tactique de gendarmerie mobile est rattaché au commandement de la gendarmerie de la Guyane française.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 août 2013.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,
R. LIZUREY